



Traité Nedarim

Michna 5 - Chapitre 10

בוגרת ששהת שנים עשר חודש, ואלמנה שלושים יום רבי
אליעזר אומר, הואיל ובעלה חייב במזונותיה, יפר; וחכמים
אומרים, אין הבעל מפר, עד שתיכנס לרשותו.

Après qu'une fille de seconde majorité a laissé passer douze mois depuis ses fiançailles, ou pour une veuve fiancée après une période de trente jours, selon Rabbi Eliézer, le futur pourra énoncer la libération des vœux, de même qu'il est tenu de pourvoir à sa nourriture ; selon les autres Sages, ce futur ne peut pas les délier, jusqu'à ce que la femme entre en la puissance du mari (après le mariage effectif).



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions